



AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-363
RELATIF À L'ABROGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-186
ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-198 RELATIFS À LA CONTRIBUTION
POUR FIN DE PARCS, TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES VERTS**

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 18 juillet 2022, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-363 relatif à l'abrogation du règlement numéro 2009-186 et du règlement numéro 2010-198 relatifs à la contribution pour fin de parcs, terrains de jeux ou d'espaces verts

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'Hôtel de Ville au 1, rue du Pont à Labelle ainsi que sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca.

Le règlement numéro 2022-363 entre en vigueur le jour de sa publication.

DONNÉ À LABELLE, LE 19 JUILLET 2022

Claire Coulombe
Greffière-trésorière